



# RAPPORT DE TRANSPARENCE 2022/2023



**JPA INTERNATIONAL**  
Audit, Accounting, Tax, Consultancy  
A Worldwide Network of Independent Firms

# SOMMAIRE

- I. Présentation du cabinet ..... 3
  - 1. Présentation de la structure juridique et capitalistique du cabinet d'audit ..... 3
  - 2. Réseau ..... 3
- II. Gestion des risques ..... 4
  - 1. Indépendance ..... 4
  - 2. Contrôle interne ..... 4
  - 3. Contrôle qualité ..... 4
  - 4. Dernier contrôle de qualité ..... 5
- III. Clients ..... 5
  - 1. Chiffre d'affaires ..... 5
  - 2. Liste des entités d'intérêts publics auditées ..... 5
- IV. Ressources humaines ..... 5
  - 1. Associés ..... 5
  - 2. Rotation des mandats ..... 5
  - 3. Formation continue ..... 5
- V. Conclusion ..... 6

L'article R823-21 prévoit que le commissaire aux comptes désigné auprès d'une entité d'intérêt public ou d'une société de financement pour une mission de contrôle légal publie sur son site internet un rapport de transparence, relatif notamment à sa propre structure, établi conformément aux dispositions de l'article 13 du règlement (UE) n° 537/2014 du 16 avril 2014, dans les quatre mois suivant la clôture de l'exercice.

## I. Présentation du cabinet

### 1. Présentation de la structure juridique et capitalistique du cabinet d'audit

Le cabinet AUDIT ET CONSEILS AUX ENTREPRISES (ACE) est une société de commissariat aux comptes, sous forme SAS au capital social de 37 000 euros, dont le siège social est situé au 29, rue Youri Gagarine, Centre d'affaires Hélios, 97419 LA POSSESSION et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Saint-Denis de La Réunion sous le numéro 384 535 803.

La société ACE est animée par deux associés commissaires aux comptes. Monsieur Olivier ESCOT en assure la présidence et Monsieur Bernard FONTAINE en assure la direction générale.

### 2. Réseau

Le cabinet ACE est membre du réseau JPA International qui réunit 4 500 professionnels indépendants qui représentent plus de 180 structures dans plus de 75 pays à l'échelle mondiale. Ce réseau, créé en 1987 est chapoté par deux structures : JPA International, SA au capital de 69 300 euros regroupant des experts-comptables, des commissaires aux comptes et des conseils indépendants, et JPA Consulting International destinée à accueillir les membres exerçant des activités non réglementées.



Le chiffre d'affaires du réseau JPA International s'élève à 234 M€ au 30 juin 2023.

## II. Gestion des risques

### 1. Indépendance

Le cabinet ACE veille à respecter rigoureusement les dispositions du code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Pour couvrir le processus d'acceptation d'un mandat, le cabinet ACE a défini et mis en place une procédure permettant d'identifier et de répondre aux différents risques rencontrés en termes d'incompatibilité ou de problématique d'indépendance pour l'ensemble de ses activités.

Chaque intervenant au dossier atteste par écrit de son indépendance et de l'absence de conflit d'intérêts vis-à-vis des clients et pour l'ensemble des métiers. Nous exigeons que tous nos collaborateurs accomplissent leurs responsabilités avec un haut niveau d'intégrité et d'objectivité et qu'ils n'aient aucun lien personnel, financier, ou professionnel avec les clients. Ces déclarations sont revues et collectées par la direction chaque année.

Le cabinet s'interdit de fournir aux entités dont il est commissaire aux comptes tout service complémentaire de nature à compromettre l'indépendance du cabinet et ses membres.

### 2. Contrôle interne

Un manuel présentant les procédures internes à respecter au sein du cabinet est applicable par tous les membres du cabinet.

### 3. Contrôle qualité

Le contrôle qualité des missions est réalisé par les associés dans le cadre de la supervision des dossiers. Chaque étape du processus de réalisation d'une mission, depuis l'acceptation jusqu'à l'émission des rapports, fait l'objet d'une supervision par l'associé signataire, ainsi que par les chefs de mission.

Les chefs de mission possèdent chacun les capacités techniques nécessaires en vue de réaliser les missions qui leur sont confiées. Les associés interviennent de manière permanente sur les missions notamment dans le cadre de la résolution de problèmes complexes, des relations clientèles, des réunions de synthèse ainsi que dans la rédaction des rapports.

Nous attestons de l'efficacité du fonctionnement du système interne de contrôle qualité du cabinet.

Une revue indépendante par un second commissaire aux comptes inscrit a été mise en place pour tous les dossiers EIP et les dossiers considérés à risque dans l'entreprise. La revue par l'associé indépendant est formalisée dans le dossier sur la base du questionnaire spécifique. La revue indépendante est mise en œuvre dès l'approche de la mission. Elle porte sur les opinions émises préalablement à l'émission des rapports de certification.

Par ailleurs, des contrôles de qualité annuels a posteriori par sondage sont également menés sur les autres dossiers de façon à s'assurer du respect des procédures internes du cabinet et de l'application des normes d'exercice professionnel.

Enfin, une procédure spécifique est mise en œuvre pour s'assurer des modalités de classement et d'archivage des dossiers conformément à la NEP 230 et l'art R823-10 du code de commerce.

#### 4. Dernier contrôle de qualité

Le dernier contrôle de qualité périodique mentionné à l'art L821-9 du code de commerce (contrôle H3C) a été réalisé par le H3C au titre de l'année 2020, dont le rapport de synthèse date du 02 juin 2021.

### III. Clients

#### 1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires d'ACE au 30 juin 2023 se décompose entre les activités suivantes :

- Commissariat aux comptes : 892 k€,
- Commissariat aux apports, à la transformation, à la fusion : 30 k€.

#### 2. Liste des entités d'intérêts publiques auditées

- REUNISOLIDARITE, mutuelle,
- BFCOI, établissement de crédit,

### IV. Ressources humaines

#### 1. Associés

La rémunération des associés est en fonction de la production réalisée et de la position occupée et est versée dans le cadre d'un contrat de prestations. Par conséquent, aucune incitation financière ne peut conduire un associé à se mettre en infraction avec les règles d'indépendance fixées par le cabinet.

#### 2. Rotation des mandats

Conformément au code de déontologie une procédure a été mise en place afin de respecter la rotation des associés signataires tous les six ans sur les mandats EIP (entité d'intérêt public) ainsi que la rotation des cabinets.

#### 3. Formation continue

Les collaborateurs du cabinet reçoivent au cours de l'année des formations techniques, internes ou externes, établies en fonction de leur expérience afin de s'assurer de l'adéquation des formations reçues avec la nature des missions sur lesquelles ils interviennent.

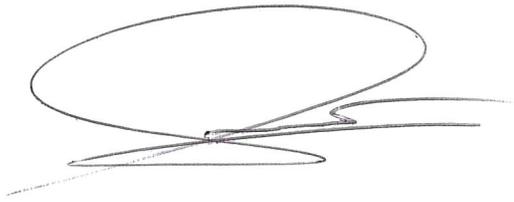
Les associés, commissaires aux comptes respectent les obligations légales en matière de formation professionnelle prévues dans le code de déontologie du commissaire aux comptes et aux articles L.822-4 et A. 822-28 -1 et A. 822-28 -2 du code de commerce.

## V. Conclusion

L'ensemble des informations fournies dans ce rapport de transparence sera régulièrement mis à jour et validé afin d'en assurer la fiabilité permanente.

Les procédures de contrôle opérationnel mises en œuvre au sein du cabinet ACE sont destinées à assurer en temps réel toute action de nature à compléter, à améliorer ou à corriger le dispositif en place et ainsi à contribuer à la qualité du service destiné aux clients du cabinet.

Fait à La Possession, le 30/10/2023

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by several horizontal strokes.

Olivier ESCOT, Président  
Commissaire aux comptes

Pour la société ACE  
Commissaire aux comptes

A handwritten signature in black ink, featuring a series of overlapping loops and horizontal strokes.

Bernard FONTAINE, Directeur Général  
Commissaire aux comptes